

DEMANDER UNE SUBVENTION

Les associations loi 1901 déclarées en Préfecture et publiées au Journal Officiel peuvent déposer un dossier de demande de subvention à la Ville.

Contenu mis à jour le 16.07.24

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

Le dossier complet de demande de subvention doit être composé :

- \cdot des documents à télécharger sur cette page
- · de la copie des pièces administratives et financières exigées



ATTENTION : La date limite de retour des dossiers de subventions est fixée au 30 septembre 2024

Pour effectuer une demande de subvention, la marche à suivre est la suivante :

1 – fiche explicative du dossier avec la liste des pièces à fournir

fiche à télécharger ici

2 - dossier cerfa12156-06 (

```
formulaire à télécharger ici
```

).

Une notice d'information destinée à vous aider à remplir correctement le formulaire cerfa est téléchargeable ci-dessous :(

notice à télécharger ici

).

3 – Selon votre domaine, veuillez compléter l'annexe correspondante à votre association :

```
- Annexe « Culture » (
```

```
formulaire à télécharger ici
```

```
)
```

```
- Annexe « Education/Jeunesse » (
```

formulaire à télécharger ici

)

```
- Annexe « Sports/Santé » (
```

formulaire à télécharger ici

)

```
- Annexe « Citoyenneté/Jumelages » (
```

formulaire à télécharger ici

)

```
Annexe « Solidarités » (
```

formulaire à télécharger ici

)

 1 – Comme les années précédentes, vous pouvez imprimer les pièces du dossier et les compléter à la main.

ou

2 – Vous pouvez également remplir les pièces du dossier de subvention sur votre ordinateur avant de les imprimer

- Les pièces sont téléchargeables en formulaires PDF permettant la saisie du dossier sur votre ordinateur. Il vous suffit de remplir les champs en surbrillance.

 Attention, veuillez enregistrer les documents sur votre ordinateur avant de les ouvrir et de les compléter à l'écran.

- Les formulaires peuvent être enregistrés sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB,

etc....) pour les remplir à votre convenance, les conserver puis les imprimer

- Acrobat Reader téléchargeable gratuitement

<u>en cliquant ici</u>

ETAPE 3 : PRENDRE UN RENDEZ-VOUS PAR MAIL POUR DÉPOSER LE DOSSIER DE SUBVENTION

Prise de rendez-vous uniquement par mail, selon le domaine de la subvention sollicitée.



CULTURE ÉDUCATION / JEUNESSE	Mairie annexe - Pôle administratif accès par la rue de la pépinière <u>plan d'accès téléchargeable ici</u>
SPORTS / SANTÉ	
CITOYENNETÉ / JUMELAGES	HÔTEL DE VILLE 17 Avenue de la République
SOLIDARITÉS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 70 Place des Consuls



Selon le domaine de la subvention sollicitée :

CULTURE : 05 65 59 50 30 EDUCATION / JEUNESSE : 05 65 59 50 30 SPORTS / SANTÉ : 05 65 59 50 13 CITOYENNETÉ / JUMELAGES : 05 65 59 50 42 SOLIDARITÉS (C.C.A.S) : 05 65 59 23 58



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République 12100 Millau 05 65 59 50 00